

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 février 2009

Original : français

**Lettre datée du 24 février 2009, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France, au mois de janvier 2009 (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Jean-Maurice **Ripert**



**Annexe à la lettre datée du 24 février 2009 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la France auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la France (janvier 2009)**

Sous la présidence de l'Ambassadeur Jean-Maurice Ripert, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé.

En janvier 2009, le Conseil s'est réuni 12 fois en consultation plénière privée et a tenu 18 séances, dont 2 séances privées et 16 séances publiques. Il a adopté six résolutions et publié une déclaration du Président.

Afrique

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Le 14 janvier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1861 (2009), par laquelle il a autorisé le déploiement d'une composante militaire de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) devant succéder à l'opération de l'Union européenne dans ces pays à la fin du mandat de celle-ci, le 15 mars 2009. Le Conseil a aussi décidé de proroger pour une période de 12 mois, jusqu'au 15 mars 2010, la présence multidimensionnelle dans l'est du Tchad et la présence militaire dans le nord-est de la République centrafricaine, qui comprennent la MINURCAT. Il a en outre exhorté les parties compétentes d'accélérer et de mener à terme la sélection, la formation et le déploiement de la police tchadienne et des gendarmes du Détachement intégré de sécurité, approuvé des critères pour la stratégie de sortie de la MINURCAT, et prié le Secrétaire général d'arrêter un calendrier indicatif en vue d'atteindre ces critères avant le 15 mars 2011.

Côte d'Ivoire

Le 21 janvier, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et entendu, à cette occasion, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Choi Young-Jin. L'exposé a été suivi d'un échange de vues.

Le même jour, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial sur la situation en Côte d'Ivoire, qui a présenté le rapport du Secrétaire général daté du 8 janvier 2009 (S/2009/21) et les recommandations y figurant. L'exposé a été suivi de consultations plénières sur la question.

Le 27 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1865 (2009), par laquelle il a prorogé de six mois les mandats de l'ONUCI et des forces françaises qui la soutiennent, a réduit l'effectif militaire autorisé de l'Opération comme le Secrétaire général l'avait recommandé, s'est félicité des progrès des opérations

d'identification de la population et d'enregistrement des électeurs, et a demandé instamment aux acteurs politiques ivoiriens de trouver sans délai un accord sur un calendrier nouveau et réaliste. Le Conseil a aussi exprimé son intention d'examiner dès que possible ce calendrier, qui lierait les acteurs politiques ivoiriens et refléterait le degré de leur engagement politique envers la tenue d'élections libres, ouvertes, justes et transparentes.

Soudan

Le 28 janvier, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur la récente flambée de violence au Darfour. Les membres du Conseil ont invité toutes les parties à cesser les hostilités, à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et à coopérer avec le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, Djibril Bassolé, en vue de trouver une solution politique au conflit. Ils ont indiqué qu'ils appuyaient pleinement le Médiateur et l'action menée par la MINUAD pour protéger les civils en danger. La situation au Darfour était particulièrement tendue et le Conseil devait continuer de suivre de près la situation.

République démocratique du Congo

Le 15 janvier, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, l'ancien Président Obasanjo, a rendu compte au Conseil des progrès des négociations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) dans le cadre du dialogue de Nairobi. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui sans réserve à la médiation menée par les anciens Présidents Obasanjo et Mkapa et échangé leurs vues sur les problèmes auxquels se heurte la République démocratique du Congo et sur les conséquences qu'avaient sur la situation humanitaire et la sécurité l'opération menée contre l'Armée de résistance du Seigneur dans la Province orientale, les désaccords au sein du CNDP et l'opération conjointe menée par les armées rwandaise et congolaise contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Le 27 janvier, le Conseil a tenu une séance officieuse avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Francis Deng, qui a rendu compte au Conseil de la visite qu'il avait effectuée en novembre 2008 en République démocratique du Congo. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de trouver des moyens d'améliorer la protection des civils dans la partie orientale de la République démocratique du Congo.

Le 28 janvier, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les événements qui s'étaient récemment produits dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Les membres du Conseil se sont félicités de la coopération accrue entre les autorités rwandaises et congolaises et ont souligné qu'il importait que les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) continuent d'être étroitement coordonnées avec celles des pays participant à l'opération lancée contre les FDLR. Ils ont rappelé que la protection des civils devait être considérée comme la première priorité.

Somalie

Le 16 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1863 (2009), dans laquelle il a indiqué qu'il entendait établir une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie pour prendre la suite de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), sous réserve d'une nouvelle décision d'ici au 1^{er} juin 2009. Il a prié le Secrétaire général de lui soumettre le 15 avril 2009 au plus tard un rapport, qui renseignerait notamment sur l'évolution de la situation en Somalie, les progrès réalisés dans le sens du déploiement intégral de l'AMISOM dans la perspective de son remplacement par une opération de maintien de la paix des Nations Unies, et les progrès réalisés en matière politique et de sécurité. Le Conseil a aussi prié le Secrétaire général d'offrir à l'AMISOM un dispositif d'appui logistique, de créer un fonds d'affectation spéciale pour fournir un appui financier à la Mission et d'aider au rétablissement, à la formation et à la rétention des forces de sécurité somaliennes sans exclusive.

Paix et sécurité en Afrique

Le 14 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1862 (2009), dans laquelle il s'est déclaré profondément préoccupé par la poursuite du grave différend frontalier qui oppose Djibouti et l'Érythrée, a exhorté ces deux pays à régler d'urgence leur différend frontalier pacifiquement, et exigé de l'Érythrée qu'elle prenne certaines mesures, notamment qu'elle retire ses forces et tout leur matériel sur les positions correspondant au *statu quo ante* au plus tard cinq semaines après l'adoption de la résolution. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur l'évolution de la situation. Il a aussi décidé de réexaminer la situation six semaines après l'adoption de la résolution, sur la base du rapport du Secrétaire général.

La situation dans la région des Grands Lacs (zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur)

Le 15 janvier, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, sur les conséquences humanitaires de l'opération conjointe menée par l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Les membres du Conseil ont félicité les États de la région d'avoir renforcé leur coopération pour faire face à la menace que pose la LRA. Ils ont insisté sur la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils. À l'issue des consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait fermement les attaques récemment menées par la LRA.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

Le 21 janvier, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit, qui a présenté le rapport du Secrétaire général en date du 15 janvier 2009 (S/2009/39). L'exposé a été suivi d'un échange de vues sur les problèmes qui se posaient dans la sous-région, notamment le trafic de drogues et les obstacles mis à la gouvernance, et sur le rôle que joue le Bureau pour aider à régler ces questions de concert avec la CEDEAO et les autres opérations, bureaux et organismes concernés des Nations Unies, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Asie

Népal

Le 16 janvier, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général au Népal et Chef de la Mission des Nations Unies au Népal, Ian Martin. L'exposé a été suivi de consultations plénières sur la question.

Le 23 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1864 (2009), par laquelle il a prorogé de six mois le mandat de la MINUNEP.

Moyen-Orient

Gaza

Le 3 janvier, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation à Gaza.

Les 6 et 7 janvier, le Conseil a tenu un débat public au niveau ministériel sur la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Durant le débat, le Secrétaire général, le Président de l'Autorité nationale palestinienne, le représentant d'Israël et les représentants d'autres États Membres de l'ONU (notamment des ministres des affaires étrangères, de la Ligue des États arabes, en particulier) ont fait des déclarations.

Le 8 janvier, à l'issue de consultations approfondies, y compris au niveau ministériel, le Conseil a tenu une séance présidée par le Ministre français des affaires étrangères, Bernard Kouchner, lors de laquelle il a adopté la résolution 1860 (2009) par 14 voix et une abstention. Dans ladite résolution, le Conseil a demandé l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait total des forces israéliennes de Gaza.

Le 13 janvier, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général avant sa visite au Moyen-Orient. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés par le Secrétaire général.

Le 15 janvier, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, sur la situation à Gaza, au lendemain des attaques visant le siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Durant les consultations, un consensus s'est dégagé sur certains éléments des observations que le Président ferait à la presse. Le Président du Conseil a exprimé sa vive préoccupation, en particulier après l'opération militaire menée contre des hôpitaux, un immeuble abritant des journalistes et le siège de l'UNRWA.

Le 21 janvier, le Conseil a tenu une séance publique en vue d'entendre un exposé du Secrétaire général, à la suite de sa visite au Moyen-Orient. Durant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont décidé de publier une déclaration à la presse, dans laquelle ils se sont félicités du cessez-le-feu, ont exprimé leur profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il déployait et se sont à nouveau déclarés très préoccupés par la situation humanitaire à Gaza.

Le 27 janvier, le Conseil a tenu une séance à l'occasion de laquelle il a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et du Commissaire général de l'UNRWA, Karen AbuZayd, sur la situation à Gaza. C'était la première fois que le Commissaire général de l'UNRWA était invité à prendre la parole devant le Conseil. Le Secrétaire général adjoint et le Commissaire général ont exprimé leur vive inquiétude face à la situation humanitaire à Gaza et souligné qu'il importait d'autoriser le libre accès de l'aide humanitaire. La séance a été suivie de consultations plénières.

Autres questions

Bureaux des organes subsidiaires et membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

Le 6 janvier, lors de consultations plénières, le Conseil a élu les nouveaux bureaux de ses organes subsidiaires pour 2009. Une note du Président du Conseil décrivant leur composition a ensuite été distribuée (S/2009/2). Le même jour, le Conseil a élu le Burkina Faso et le Mexique membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat d'un an, prenant effet le 1^{er} janvier 2009, en sus des cinq membres permanents du Conseil.

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le 8 janvier, le Conseil a entendu un exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, sur la situation des réfugiés et des déplacés.

Le Haut-Commissaire a fait des observations sur les tendances récentes qui se dégagent concernant les déplacements forcés. Il a souligné que les déplacements forcés résultaient souvent de menaces à la paix et la sécurité internationale et a présenté trois défis que la communauté internationale devra relever, à savoir, le rôle du maintien de la paix dans la protection des civils, la double nécessité d'assurer la sécurité du personnel et de fournir une protection et une aide humanitaires, et la difficulté de préserver l'espace humanitaire dans le contexte d'une présence intégrée des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'exposé du Haut-Commissaire et souhaité que l'on présente plus souvent de tels exposés.

Protection des civils

Le 14 janvier, le Conseil a tenu un débat public sur la protection des civils en période de conflit armé. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait un exposé liminaire

Après le débat, le Président a donné lecture d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2009/1), dans laquelle le Conseil a adopté une version révisée de l'aide-mémoire sur la protection des civils élaboré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Séminaire informel et débat thématique sur les opérations de maintien de la paix

Le 22 janvier, à la Mission française, les membres du Conseil ont tenu un séminaire informel sur les opérations de maintien de la paix, présidé conjointement par la France et le Royaume-Uni. L'ancien Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux opérations hors Siège, Susanna Malcorra, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria et chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, Ellen Margrethe Løj, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Hédi Hannabi, ont assisté au séminaire, de même que les universitaires Colin Keating et Bruce Jones.

La discussion, pour laquelle un document officieux dressant un tableau général de la situation avait été conjointement rédigé par la France et le Royaume-Uni, a porté sur les problèmes qui se posent actuellement dans le contexte des opérations de maintien de la paix et sur la proposition d'une formule permettant d'examiner ces problèmes au Conseil. Trois séries de questions ont été retenues : contrôle stratégique effectif, limitation des moyens financiers, enseignements tirés de la mise en œuvre des opérations. La France et le Royaume-Uni ont proposé d'examiner ces questions en priorité au cours des mois à venir, en contact étroit avec le Secrétariat et les principales parties intéressées, et de faire le bilan des progrès accomplis, au plus tard en août 2009.

Le 23 janvier, un débat du Conseil a été organisé sur la même question. Outre les membres du Conseil, les secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions, le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, les représentants des principaux pays fournisseurs de contingents (Pakistan, Inde, Jordanie, Uruguay) et les représentants d'organisations régionales (Union européenne et Union africaine) et du Mouvement des pays non alignés ont fait une déclaration.

Les participants se sont félicités de l'initiative franco-britannique visant à examiner les problèmes rencontrés dans le contexte du maintien de la paix. Outre les questions déjà soulevées le 22 janvier, ils ont souligné, en particulier, qu'il fallait renforcer le dialogue entre les principaux acteurs, notamment avec les pays fournisseurs de contingents, à tous les stades de la préparation, de la conduite et de l'évaluation des opérations.

Séance officieuse avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

Le 27 janvier, une séance officieuse a été organisée pour permettre au Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Francis Deng, de décrire l'action qu'il mène à cet égard et de rendre compte au Conseil de sa visite dans la région des Grands Lacs.

**Débat privé sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales :
respect du droit international humanitaire**

Le 29 janvier, lors d'un débat privé, le Conseil a examiné la question du respect du droit international humanitaire.

Sur l'invitation du Conseil, la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques, Conseillère juridique, Patricia O'Brien, le chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge à New York, Dominique Buff, le Directeur du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à New York, Pierre Bertrand, la Directrice du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York, Jessica Neuwirth, et le Chef du Service de l'élaboration des politiques et des études (Bureau de la coordination des affaires humanitaires), Hansjoerg Strohmeyer, ont présenté au Conseil un exposé sur la question.

Un débat s'est ensuivi, au cours duquel les États Membres ont appelé l'attention sur l'augmentation alarmante du nombre de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et sur la nécessité pour toutes les parties à un conflit de respecter le droit international humanitaire, et ont décidé de demeurer saisis de la question.
